

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse - ADIL

Créées à l'initiative du département et de l'État, les ADIL, associations loi 1901, sont agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code la construction et de l'habitation), qui définit leurs missions, notamment celles d'information et de conseil auprès du public.

Elles ont "pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial" (extrait de l'article L.366-1 du CCH).

Elles assurent un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en permettant à chacun de mieux connaître le cadre juridique et les solutions adaptées à sa situation personnelle, et de faire ainsi des choix éclairés.

Les conseils apportés par les ADIL reposent sur les compétences de juristes formés sur l'ensemble des thématiques liées au logement.

Le maillage territorial du réseau permet d'apporter un service de proximité aux ménages et d'accompagner efficacement les politiques publiques au plus près des habitants.

Les membres adhérents sont des personnes morales intervenant dans le domaine du logement ou de l'habitat. Sont membres de droit : le Conseil départemental concerné, l'État, l'Association départementale des maires de France.

Les ADIL sont principalement financées par les Conseils départementaux, l'État, Action Logement, les collectivités locales, la CGLLS, les organismes de logement social, les Caisses d'Allocations Familiales, et d'autres partenaires publics et privés.

L'agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse

2 Rue Saint Etienne - Place Campana

84000 Avignon

04 90 16 34 34



VAUCLUSE INGÉNIERIE

Hôtel du Département

Rue Dorée

84 000 AVIGNON